



La Charte de Stoemp&Grow

La Charte regroupe les valeurs qui régissent la vie de la coopérative.

Une modification de la Charte est admise si elle réunit les quatre cinquièmes des voix exprimées au sein de l'assemblée générale ainsi que les quatre cinquièmes des voix exprimées au sein du Comité des Garant.es.

Transparence

Nous nous engageons à partager les informations susceptibles d'être intéressantes pour les autres membres de la coopérative, ainsi qu'à partager les éventuelles tensions ou frustrations que nous vivons au sein du collectif avec la/les personnes concernées pour permettre à la coopérative de grandir.

Toutes les informations de la coopérative sont accessibles à l'ensemble de ses membres à l'exception des documents jugés sensibles.

Bienveillance

Nous comprenons et nous croyons sincèrement que chaque personne fait du mieux qu'il-elle peut, compte tenu de ses connaissances, compétences et prérogatives, des ressources disponibles et de la situation du moment.

En outre, nous croyons fermement que les diversités linguistiques, culturelles et autres sont des richesses, ce qui implique une ouverture aux autres sans discrimination.

Respect du vivant et de la biodiversité

Par nos actions, nous favorisons la biodiversité sur les terrains utilisés. Ce faisant, nous n'utilisons aucun produit chimique synthétique ou à risque. Par le design des terrains, nous prévoyons des lieux accueillants pour la biodiversité.

Le travail du sol est réduit pour éviter de détruire la vie qui s'y développe.

Respect de la planète

Par nos usages, nous limitons notre impact sur la planète, notamment :

- en limitant l'usage du plastique et de tout produit pétrosourcé ;
- en réduisant notre empreinte carbone et en participant à sa séquestration ;
- en limitant l'utilisation de la technologie à des usages raisonnés (e.g. intelligence artificielle générative) ;
- en veillant à utiliser l'eau en tant que ressource rare et précieuse.



Collectif & Participatif

Nous nous engageons à respecter l'aspect collectif du projet. Nous désirons apprendre à travailler et à nous organiser ensemble, et cela même à travers les difficultés que le collectif traversera tôt ou tard.

Cela implique aussi que le travail sur les terrains se fasse de manière collective et que la division en parcelles autonomes n'est pas autorisée.